

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-huit juin, s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Aline CHARDON, François COLLET, Michaël BERTRAND, Julien THOMINET, Yves ERFORT

Absent (es) excusé (es) : Marc LEPECHON, pouvoir à François COLLET
Michel HUET

Mme Hélène GICLAT, Secrétaire de mairie ne participait pas à la séance

Secrétaire de séance : Mme Margarida RODOT

Une demande de modification de l'ordre du jour est proposée par le Maire pour rajouter Délibération Borne à incendie au point 2 .

Cette modification est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19.05.2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Délibération borne à incendie

Monsieur le Maire informe que l'installation d'une nouvelle borne à incendie est nécessaire à l'angle de la rue de la Ferme sur notre commune de Venouse.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat et l'installation d'une borne à incendie
- **ACCEPTE** l'estimation du coût
- **SOLLICITE** la 3CVT pour l'obtention d'une subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles pour le bon déroulement de l'opération.

3ème point de l'ordre du jour : Délibération déclassement et désaffectation parcelle D675

Monsieur le maire informe que l'ancienne décharge de Venouse n'est plus utilisée pour l'enfouissement des déchets et qu'un projet de panneaux solaires est à l'étude. Pour permettre l'accomplissement de ce dernier, il est nécessaire de constater la désaffectation de la parcelle concernée D675 qui n'accueille plus de nouveaux déchets (La société SUEZ assure le suivi post exploitation jusqu'en 2030 uniquement.) mais aussi d'en prononcer le déclassement du

domaine public afin de l'intégrer au domaine privé communal conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle D675 qui n'est plus utilisée pour l'enfouissement des déchets, même si SUEZ a un contrat de suivi post exploitation qui court jusqu'au 01/01/2030.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de cette parcelle, D675 afin de l'intégrer au domaine privé communal conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

4ieme point de l'ordre du jour : Délibération tarif salle des fetes

Réflexion en cours pour location de la salle à la demi-journée ou à la journée.

5ieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Reçu en mairie d'une pré-étude de développement d'un projet éolien

Avis demandé :

8 contre

2 abstentions

1 absent

- Juré d'assise à Pontigny
La commune de Rouvray a été tirée au sort
- Demande de la commune pour être reconnue en état de catastrophe naturelle dû à la sécheresse
La demande a été refusée, la commune va faire appel
- Le saule, maison de la commune, a été coupé
- Monsieur le Maire est intervenu à l'aire de loisirs à la suite de nuisances sonores dû à l'utilisation d'une moto
- Conseil d'école, moins d'enfants pour l'année à venir, demande de la maitresse pour sécuriser la grille de l'école
- Pendant les grandes vacances les volets seront remis à l'école et en mairie
- Pose des boitiers pour la fibre actuellement sur la commune
- 2 demandes de permis de construire rue de la Ferme
- Monsieur le Maire a été avisé d'un problème de ruche dans la commune qui cause des désagréments
- Monsieur le Maire a fait un courrier à monsieur Von Pine, voitures, camionnettes garées sur la chaussée qui gênent les riverains

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



Le Maire
Raymond DEGRYSE

Le secrétaire de séance
Magarida RODOT